

Le ramassage des déchets

Nous possédons des containers de tri dans différents points du village :

- tri sélectif et ordures ménagères : **le jeudi matin**
 - Recup'verre près de l'atelier communal
 - Déchetterie MONTGEARD située route de Nailloux :

Contact : Tél : 05.61.81.94.94

E-mail :  contact.dechets@terres-du-lauraqais.fr

Pour plus de renseignement voir sur le site de la communauté de communes de TERRES DU LAURAGAIS

<http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/amenagement-du-territoire/environnement/dechets.html>

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :

LES ENBAILLAGES EN MÉTAL
je les vide sans les laver

LES RÉCITAILLES
ET FLACONS EN PLASTIQUE

LES RÉCUEILLES ALIMENTAIRES
ET ENBAILLAGES EN CARTON
je les éplate

TOUS LES PAPERS
j'évite de les brûler

ET RIEN D'AUTRE !

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrangement naturel pour le jardin à moindre coût.

Des composteurs et bacs à compost au prix de 25,00 € avec un accompagnement à la mise en œuvre sont disponibles à l'Office du tourisme.

Contact : 05 81 83 93 94
ambassadeurs@tripeaupeau-du-lauragais.fr

Le verre

En bonnes d'appart volontaire : Boîtes en verre, Plaques, Pot, Bouteilles...

Sans bouchon, couvercle, capsule...

Le verre se recycle à l'infini !

Attention : pas d'ampoules, de verre en vitres cassées

DECHETTERIE

* Ordures,	* Ménages,
* Déchets verts,	* Piles, batteries,
* Gras carton,	* Ferrailles,
* Sols,	* Plaques,
* Ampoules, Pièces, Huiles alimentaires, de vidange, de moteur...	
* BDE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (appareils électriques, informatiques...),	
* DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (Produits toxiques, polluants, inflammables, peinture, solvants...),	
* DASH : Déchets d'Activités de Solus à Risques Infectieux.	

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI AU 1^{ER} JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages et briques en carton



Emballages en plastique



Emballages en métal



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



CITEO

FLASH-INFO SUR LES IMBRIQUÉS



En effet, les emballages imbriqués rendent la séparation technique difficile (tri manuel et tri optique) lors de l'arrivée des déchets au centre de tri. **Le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur**, ce qui engendre des intrus dans la balle de matière conditionnée et le recyleur n'en veut pas. **C'est un refus de tri !**

Comme sur la photo ci-dessus, on qualifie « d'imbriqués » les déchets emboîtés ainsi les uns dans les autres.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, c'est une erreur de tri !

Les refus de tri mettent à mal la filière du recyclage. Pour que le tri soit une réussite tout au long de la chaîne, il est important qu'à la base les emballages jetés soit vidés, déposés en vrac et séparés les uns des autres.